

*Question présentée par le député :*

*M. François Lefort*

*Date de dépôt : 13 mars 2014*

## **Question écrite urgente**

### **Pollutions des sols : sommes-nous au bout de nos surprises ?**

Par la présente question, je désire attirer l'attention du Conseil d'Etat sur la problématique des pollutions du sol à Genève.

En effet, la presse romande a largement fait mention des nouvelles pollutions du sol et des eaux de ruissellement par du mercure d'origine industrielle en Valais.

Ce cas récent est exemplaire, car le problème de ces pollutions de Lonza est connu et documenté depuis longtemps et il faut attendre 2014 pour que l'entreprise concernée s'engage à préfinancer l'identification des zones polluées et l'évaluation de l'impact environnemental de ces pollutions. Voilà un exemple où le pollueur identifié repousse les mesures d'assainissement plutôt que de les prendre en charge.

Ceci est un exemple lointain, mais la presse genevoise quelques jours après cette nouvelle concernant le Valais a rapporté les problèmes de pollution du chantier Artamis dont tout un chacun pensait qu'il avait été dépollué conjointement par l'Etat et la Ville de Genève.

En effet, la Tribune de Genève du 4 février 2014, entre autres, rapporte la découverte de nouvelles poches d'hydrocarbures sur le chantier du futur écoquartier d'Artamis/Carré Vert. Il faudra dépolluer à nouveau plus profondément et traiter ces déblais pollués, avec pour conséquences des surcoûts que personne ne veut payer, et donc certainement des retards conséquents dans la livraison de ces 300 logements.

Pour l'assainissement de ce site, 50 millions de francs ont déjà été dépensés de 2009 à 2011. Les besoins financiers pour assainir ces nouvelles terres polluées cumulent à plus de 5 millions litigieux, puisque ni la Ville de Genève ni le canton ne veulent les payer.

Vous en conviendrez, de telles surprises ont des conséquences graves sur la requalification urbaine d'anciens sites industriels ou sur la création de zones d'habitations proches d'anciens sites industriels et de décharge, donc sur les capacités de création de logements mais aussi *in fine* sur les ressources publiques.

Suite à l'Ordonnance fédérale sur les sites contaminés (OSites), Genève s'est muni d'une loi d'application de la législation fédérale sur les sites contaminés (K 1 71), qui récemment modifié, permet aussi à l'Etat de se substituer à des propriétaires pour les tâches de dépollution. Cette loi d'application a aussi permis l'établissement d'un cadastre des sols pollués.

Donc, Genève n'est pas démunie en la matière, mais suite aux deux affaires relatées ci-dessus plusieurs questions se posent :

***Sur le sujet d'Artmis, comment le Conseil d'Etat compte-t-il agir pour régler diligemment le problème et permettre la dépollution de ces nouvelles poches d'hydrocarbures, de façon à ce que les travaux de construction reprennent au plus vite ?***

***Par ailleurs, en liaison avec cette problématique et les projets de construction du plan directeur cantonal, qu'en est-il des anciennes décharges à ciel ouvert du XX<sup>e</sup> siècle qui sont maintenant recouvertes de remblais et de végétation ?***

Certaines se trouvent à proximité de projets de construction majeurs. ***Peut-on craindre la découverte de pollutions dangereuses émanant de ces anciennes décharges ?***

***Ce problème a-t-il été évalué ?***

Certains sites industriels anciens se retrouvent maintenant en ville et destinés à l'urbanisation. Cela a été le cas d'Artamis, c'est le cas de très autres nombreux sites du secteur Praille-Acacias-Vernets.

***De façon à ne pas faire face à de nouvelles surprises du type d'Artamis : est-il possible à un coût raisonnable de vérifier l'ampleur et la nature de la contamination des sols pollués déjà cadastrés qui seraient candidats à ce même type de surprise ?***

En remerciant le Conseil d'Etat par avance de la prompt réponse qu'il voudra bien apporter à cette question urgente écrite, que nous pourrions résumer de la façon suivante : ***Pollutions des sols : sommes-nous au bout de nos surprises ?***